

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 29/05/2026

Délibération N° 33- 2026**Séance du 05 Juin 2026****Membres en exercice : 11**

L'An Deux Mille Vingt Six le Cinq Juin à 18h30

Présents : 10

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire.

Absents : 0**Représentés : 1****Pour : 11****Présents :** MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, ROCCO C.**Contre : 0****Absent excusé :** MOREAU H pro curation à ROCCO C.**Abstention : 0****Secrétaire de séance :** FONZES O.

Objet : CAO AD HOC - Service mutualisé groupement de commandes
Passation de marché en groupement de commande
Election d'un représentant et de son suppléant

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique concernant la réalisation et la constitution d'un groupement de commande

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 13/12/2021 et du 24/01/2021 approuvant la révision du schéma de mutualisation et autorisant le président à signer les conventions de mutualisation subséquentes ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune en date du 11/12/2025 se prononçant favorablement sur l'adhésion au service mutualisé groupement de commandes et autorisant son maire à signer la convention subséquente ;

Vu la délibération n° 17-2026 du 29 avril 2026 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune

CONSIDERANT que la convention susvisée prévoit la mise en place d'une CAO ad hoc,
 CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est le coordonnateur du groupement et qu'à ce titre la CAO sera présidée par son représentant,

CONSIDERANT la nécessité d'élire parmi les membres de la CAO de la commune ayant voix délibérative un représentant et son suppléant,

Il est proposé d'élire

M/Mme Vincent CAPITAINE en tant que titulaire

et M/Mme Hubert MOREAU en tant que suppléant

pour siéger au sein de la CAO ad hoc du service mutualisé groupement de commandes pour la passation de marchés issus de service.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,




Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture Le